

François Lecercle
Clotilde Thouret

Introduction

Les représentations théâtrales – et d’une manière générale les spectacles – suscitent, de nos jours, des réactions souvent vives. À l’automne 2011, à Paris, deux pièces de théâtre – *Golgota Picnic* de Rodrigo García et *Sul concetto di volto nel figlio di Dio* de Romeo Castellucci – ont provoqué des scandales retentissants. C’est à cette occasion qu’est venue l’idée de lancer une recherche collective sur les polémiques intenses dont le théâtre a été l’objet, en Europe, entre 1550 et 1850. Car nous constatons que, sans le savoir, les protestataires parisiens faisaient écho à des débats bien plus anciens. Nous avons donc monté, en 2013, dans le cadre du Labex OBVIL (Observatoire de la vie littéraire) tout récemment créé à Paris-Sorbonne, le projet « Haine du Théâtre » (HdT). Ce projet se propose une triple fin. Tout d’abord mettre en ligne une documentation la plus large possible : des bibliographies des écrits pour et contre le théâtre, ainsi que des éditions de ces textes, dans une orthographe modernisée afin de faciliter les recherches automatiques¹. Ensuite élaborer, avec l’aide d’informaticiens, des méthodes d’analyse automatique adaptées à un corpus polémique qui ne dit pas toujours clairement ce qu’il veut signifier². Enfin approfondir la réflexion en organisant séminaires, rencontres, journées d’étude et colloques faisant appel à des spécialistes des différentes aires culturelles. Nous livrons ici les premiers résultats de cette enquête. Ils émanent d’un colloque organisé en octobre 2014 à Paris mais les interventions ont été remaniées dans la perspective d’un double volume collectif³.

C’est en réponse à des scandales d’aujourd’hui qu’il nous a paru nécessaire de revenir aux polémiques anciennes. Mais, au-delà de cette motivation

1 Ces ressources se trouvent à l’adresse suivante : <http://obvil.sorbonne-universite.site/projets/la-haine-du-theatre>.

2 Voir Fr. Lecercle, Ch. Mainardi et Cl. Thouret, « Pour une exploration numérique des polémiques sur le théâtre », *Revue d’histoire littéraire de la France*, 2016, n° 4, p. 773-789.

3 Le colloque a bénéficié du soutien du Conseil scientifique de l’Université de Paris-Sorbonne, du Labex OBVIL, du CRLC (EA 4510), de l’équipe REIGENN, du PRITEPS, de l’UMS 3323 « Maison de la Recherche » et de l’École doctorale 3 0019 ; qu’ils en soient ici de nouveau remerciés.

circonstancielle, nous avons trois raisons au moins de nous pencher sur ce passé largement oublié de nos contemporains. La première est que ces controverses ont été très inégalement explorées, car on s'est attaché surtout aux écrits les plus retentissants, en ignorant largement l'ampleur d'une production infiniment plus vaste qu'on ne soupçonnait. Il fallait donc élargir la prospection, en prêtant attention aux renvois d'un texte à l'autre. Une autre raison de reprendre ce dossier est que ces polémiques ont surtout été envisagées du point de vue de l'histoire des idées, en faisant la part belle à l'argumentation morale et religieuse et en sous-estimant largement – voire en ignorant complètement – les facteurs économiques et politiques⁴. Il fallait donc remettre ces textes dans un contexte plus large, pour éviter l'impression d'un échange purement spéculatif où des idées traverseraient les âges, ressassées de saint Augustin à Rousseau, dans une confrontation immobile entre deux camps plus ou moins stables. La dernière raison est que cette histoire a été le plus souvent considérée dans un cadre assez restreint : une querelle (les débats autour de Jeremy Collier), une période dans une seule aire culturelle (les polémiques françaises de la deuxième moitié du XVII^e siècle)⁵. Il y a eu, certes, quelques tentatives d'élargissement⁶ mais il nous a paru nécessaire d'aborder la question à une échelle véritablement européenne et dans un empan chronologique large, sur trois siècles, sans oublier les débats antiques, dont les polémiques modernes se sont nourries. Il n'était pas facile de réunir des spécialistes de la question dans les diverses aires culturelles de l'Europe, mais la chose méritait du moins d'être tentée.

Ce faisant, nous avons eu quelques surprises. La première a été, dès le début de nos travaux, d'exhumer un corpus infiniment plus abondant que nous ne l'imaginions. Il suffit, pour en mesurer l'ampleur, de comparer la bibliographie française mise en ligne sur notre site⁷ à celles recensées jusqu'ici. Si la bibliographie s'est considérablement agrandie, c'est que la polémique a diffusé très loin des traités jusqu'ici recensés : elle a envahi toute sorte d'écrits, des plus

4 Voir notamment H. Phillips *The Theatre and its Critics in Seventeenth Century France*, Londres / New York, Oxford University Press, 1980 ; J. Barish, *The Antitheatrical Prejudice*, Berkeley, University of California Press, 1981 ; L. Thirouin, *L'Aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Champion, 1997. Certains travaux sont plus attentifs aux contextes politiques et sociaux mais ils se centrent sur un argument ou bien sur une période et des épisodes restreints : L. Levine, *Men in Women's Clothing : Anti-theatricality and Effeminization (1579-1642)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; M. O'Connell, *The Idolatrous Eye : Iconoclasm and Theater in Early-Modern England*, New York, Oxford University Press, 2000 ; U. Floris, *Teorici, teologi e istrioni. Per e contro il teatro nella Francia del Cinque-Seicento*, Rome, Bulzoni, 2008 ; D. Blocker, *Instituer un « art ». Politiques du théâtre dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2009.

5 Voir respectivement R. Anthony, *The Jeremy Collier Stage Controversy (1698-1726)*, Milwaukee, Marquette University Press, 1937 ; L. Thirouin, *op. cit.*

6 Voir S. Léoni, *Le Poison et le remède. Théâtre, morale et rhétorique en France et en Italie (1694-1758)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998 ; D. Pallotti et P. Pugliati (dir.), *La Guerra dei teatri. Le controversie sul teatro in Europa dal secolo XVI alla fine del Ancien Régime*, Pisa, ETS, 2008.

7 Voir http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/haine-theatre/bibliographie_querelle-france/.

évidents (les recueils de sermons) aux plus improbables (les récits de voyage ou les ouvrages médicaux). Dans la foulée de ces explorations, ce sont aussi les limites chronologiques qui se sont élargies. Pour prendre encore le cas de la France, le plus ancien traité théâtraphobe recensé était *l'Instruction chrestienne touchant les spectacles publics des Comoedies et Tragoedies* d'André Rivet (1639). C'est désormais le *Traité des jeux comiques et tragiques* (1600) qu'on peut attribuer au théologien souabe Daniel Tilenus⁸. Et ces textes sont loin d'être les premières traces écrites d'une polémique théâtrale en France : un procès devant le parlement de Paris, en 1541, présente déjà la plupart des arguments qui seront repris et réélaborés pendant trois siècles.

Autre surprise : la force des apologies. La critique avait jusqu'ici tendance à leur accorder peu d'attention, jugeant la défense faible, voire pauvre, parce que la position défensive est par nature en retrait : en s'employant à contrer, elle s'établit souvent dans la dépendance de son adversaire. Mais quand on considère tout l'éventail des répliques, on se rend compte que les apologistes sont beaucoup plus inventifs qu'on ne l'a dit et qu'il convient de nuancer l'idée que les adversaires du théâtre tiendraient le discours le plus pertinent et le plus percutant sur le théâtre et ses effets⁹. Pour rétorquer aux attaques généralement frontales de l'ennemi, ils adoptent des stratégies indirectes, usant volontiers d'une ironie qui, pour être parfois dissimulée, n'en est que plus cinglante. Particulièrement retorses, mais d'autant plus intéressantes, sont les stratégies mises en œuvre par les dramaturges eux-mêmes.

C'est là que l'exploration de ces textes révèle l'un des principaux bénéfices que l'on peut en attendre. Ces débats constituent l'arrière-plan de nombreux textes théoriques et dramatiques dont la lecture et l'interprétation peuvent ainsi être renouvelées. En apprenant à les connaître mieux, on mesure à quel point le théâtre, pendant près de trois siècles, a vécu sous la menace permanente d'adversaires souvent violents. Et l'on découvre, au sein des pièces, des réponses qui sont parfois tellement voilées qu'elles sont presque invisibles pour le lecteur d'aujourd'hui.

Un des constants soucis de nos travaux a été d'adopter une perspective d'histoire culturelle. Il est essentiel en effet de replacer ces débats dans un contexte aussi finement cerné que possible. Il faut explorer les circonstances du débat, cerner l'identité des protagonistes, leurs attaches – sociales, religieuses, professionnelles – afin de comprendre les visées d'une intervention et d'identifier les intérêts en jeu. Les polémistes n'en finissent pas de recopier leurs prédécesseurs, si bien que le discours théâtraphobe paraît volontiers verbeux et statique. Mais quand on observe de plus près, quand on fait attention au

8 C'est Marie-Thérèse Mourey qui a identifié et localisé pour nous ce texte, mentionné allusivement par Mlle de Beaulieu, *La Première Atteinte contre ceux qui accusent les Comédies* (1603).

9 Voir Cl. Thouret, *Le théâtre réinventé. Défenses de la scène dans l'Europe de la première modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

contexte du débat et aux affiliations des adversaires, on se rend compte que, sous l'apparente redondance du discours, les enjeux changent.

À scruter ceux-ci, on comprend à quel point le théâtre a servi de caisse de résonance, au point de servir parfois d'exutoire : ces controverses sont souvent l'expression déplacée de crises et de tensions d'une tout autre nature, qui parfois n'ont rien à voir avec le spectacle. C'est pourquoi l'appellation traditionnelle – du moins en France – de « querelle de la moralité du théâtre » pose problème. Elle est juste en ce qu'elle pointe, dans les traités de la deuxième moitié du XVII^e siècle (les plus célèbres et les plus diffusés à l'étranger : ceux du prince de Conti, de Nicole et de Bossuet), un tropisme moral et religieux. Mais elle est également terriblement trompeuse en ce qu'elle occulte l'importance de considérations autres – et notamment économiques et politiques – qui sont un facteur essentiel des polémiques, à travers les âges. Même un traité qui lance une condamnation essentiellement morale et religieuse, comme le *Traité de la comédie* de Bossuet (1694), n'échappe pas à des considérations tactiques et politiques, pris qu'il est dans des conflits entre des factions rivales. Les réquisitoires théâtrophobes des XVII^e et XVIII^e siècles ne visent pas seulement à ramener les brebis égarées dans le chemin de la vertu et de la piété, ils servent aussi à qualifier leurs auteurs comme défenseurs de la foi, dignes d'assumer la direction des âmes ; ils servent souvent, également, à régler des comptes entre groupes concurrents à l'intérieur d'une même confession, voire entre confessions rivales. Pour les polémistes protestants de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, le réquisitoire contre le théâtre est un moyen de disqualifier l'Église de Rome, accusée de théâtraliser la religion en faisant de la messe une cérémonie aussi théâtrale qu'idolâtre.

C'est bien parce que le théâtre est une caisse de résonance que les autorités exercent sur lui une surveillance, dont témoignent l'attention dont il est l'objet dans les traités sur la police et les arrêts périodiquement repris pour interdire les attroupements aux abords des salles de spectacles¹⁰. C'est que les représentations, en accueillant un public souvent très hétérogène, favorisent les conflits – et les incidents violents sont fréquents tout au long de son histoire. Elles ne favorisent pas seulement le rapprochement des corps dans une atmosphère moralement délétère de passions survoltées, elles permettent à une communauté de spectateurs de réagir émotionnellement, à l'unisson ou dans la discorde, à des propos et des actions qui posent des questions morales, sociales voire politiques. En soulevant les passions, le théâtre agite les idées et se constitue en lieu de débat, favorisant ainsi l'émergence d'un espace public¹¹.

10 Voir en particulier le grand *Traité de la police* de Nicolas de La Mare (1705 sq.).

11 Voir H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.